

L'ANSEA

TABLE DES MATIERES

Synthèse	2
1 Les origines de l'ANSEA et son organisation	3
1.1 Les premières tentatives de regroupement	3
1.2 La mise en place de l'ANSEA	3
1.3 Organisation et structures	5
2 La place et le rôle de l'ANSEA en Asie-Pacifique	6
2.1 Rôle dans les crises récentes	6
2.2 Les partenaires de l'Association	8
2.3 Le forum régional	8
3 Les perspectives à l'aube du XXI^e siècle	9
3.1 L'élargissement	9
3.2 Quelle architecture régionale ?	10
3.3 Des défis à réussir	11
Conclusion	12
Annexes	13

Synthèse

L'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA) a fêté en 1997 son trentième anniversaire en accueillant 2 nouveaux Etats. Les membres sont : Brunei, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande

et le Viêt-nam. Le Cambodge s'est vu refuser l'adhésion en 1997 à cause de l'instabilité politique qu'il connaît notamment depuis le coup d'état de juillet 1997. Cet élargissement correspond à l'idée qui a prévalu à sa création : rassembler tous les Etats de la région pour parvenir à la stabilité et la sécurité.

Cependant, la vie de l'Association ne s'est pas déroulée de façon linéaire en raison du contexte géopolitique en cours lors de sa création. L'idée d'un tel regroupement existait depuis 20 ans environ quand l'ANSEA fut instaurée par le Traité de Bangkok en 1967. La montée du communisme dans la région, marquée par le conflit indochinois, l'arrivée au pouvoir de Mao Ze Dong en Chine et les nombreux mouvements subversifs en Indonésie et aux Philippines, a convaincu les occidentaux comme les Etats libres qu'un regroupement était nécessaire.

De nombreux projets ont vu le jour mais seule l'ANSEA a su résister à l'épreuve du temps grâce à une politique qui ne cherchait pas la confrontation avec le monde communiste tout en se préservant de ses influences.

L'Association a connu une évolution lente dont l'accélération s'est produite avec la fin de la guerre froide qui constituait son événement fondateur. Initialement tournée vers les questions de coopération économique, technique et sociale, l'ANSEA a été conduite progressivement à s'impliquer dans les questions de sécurité régionale.

Parallèlement, l'Association s'est structurée et s'est dotée d'instances de travail permanentes ce dont elle n'avait pas voulu à sa création au nom d'une part du refus de toute forme d'intégration et d'autre part du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres.

La crise du Cambodge a été le point d'orgue de l'engagement dans le domaine de la sécurité. Celui-ci s'est confirmé par la création du Forum régional de l'ANSEA qui se voudrait le pendant asiatique de l'OSCE. La menace fondatrice, le communisme, n'en est plus une véritablement pour la survie des Etats membres. Les pays communistes de la péninsule indochinoise seront bientôt tous membres de l'Association ce qui facilitera l'émergence de la démocratie.

Cependant, l'avenir de l'Association n'est pas exempt de problèmes. La Chine constitue toujours une menace pour la sécurité régionale en raison de sa politique expansionniste dans la mer de Chine du Sud et de son réarmement. Les Etats-Unis sont engagés dans une compétition économique sans complaisance et cherchent à pénétrer en force dans les marchés asiatiques. La relance de la Coopération économique Asie-Pacifique peut lui permettre d'atteindre son but car elle est susceptible de neutraliser l'Association en l'intégrant dans un vaste ensemble qu'elle ne pourra pas contrôler.

Pour perdurer, l'ANSEA devra également relever certains défis comme le renforcement de sa cohésion que le récent élargissement pourrait affaiblir, la lutte contre la piraterie maritime ou l'établissement d'une politique commune qui lui permettrait de traiter en meilleure position face à la Chine.

Modèle unique dans la région, l'ANSEA possède des atouts pour survivre. Il lui faut renforcer sa volonté pour y parvenir.

Les origines de l'ANSEA et son organisation

1.1 Les premières tentatives de regroupement

L'idée d'un regroupement régional est née au moment de la guerre froide dans les années 50 pour contenir la poussée du communisme en Asie du Sud-Est. La guerre d'Indochine, la victoire de Mao Ze Dong en Chine incitèrent les occidentaux, en particulier Américains et Britanniques, à organiser l'Asie du Sud-Est.

1.1.1 L'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE)

Créée en 1954, l'OTASE était une institution à vocation militaire. Elle s'appuyait sur un réseau de bases américaines et devait endiguer la poussée communiste. Cependant, l'Organisation comportait également un volet culturel et économique comme le précisait l'article 3 du Traité de Manille (1954). Mais les Etats-Unis préféraient agir dans ces domaines par le biais d'accords bilatéraux.

L'évolution géopolitique des années 60 et l'inefficacité de l'OTASE ont entraîné la volonté de l'Asie du Sud-Est à s'organiser en autonome.

1.1.2 L'Association du Sud-Est asiatique (ASEA)

Le principal acteur en fut la Malaisie (son intention étant de s'affirmer face à la Thaïlande et l'Indonésie). Le but était la promotion d'une coopération économique, culturelle et sociale. Un premier projet échoua en raison, d'une part, du caractère trop anticommuniste de la politique annoncée et d'autre part, du lien trop apparent entre ce regroupement et les Etats-Unis.

Pour participer, les Philippines exigeaient la présence d'un Etat neutraliste ce qui ne fut pas obtenu. Elles proposèrent, alors, l'Association du Sud-Est asiatique avec pour but de libéraliser l'économie régionale. Le 1^{er} août 1961, la Déclaration de Bangkok est signée par les Philippines, la Thaïlande et la Malaisie. En 1962, Singapour les rejoint et les signataires déclarent vouloir élargir les domaines d'application à l'enseignement, la recherche et au tourisme. Mais aucune action concrète n'est entreprise.

1.1.3 Le projet MAPHILINDO

L'ASEA disparaît, temporairement, en raison de l'opposition de la Grande-Bretagne qui est hostile à l'accroissement de l'influence des Etats-Unis dans la région et du différend territorial, au sujet de Bornéo, entre la Malaisie et les Philippines qui interdit toute cohésion de l'Association. Les Philippines proposent, alors, une conférence régionale appelée MAPHILINDO du nom des participants : Malaisie, Philippines et Indonésie. Les divergences sont cependant trop fortes et le projet est rapidement abandonné au profit d'un retour à l'ASEA. Sur fond de seconde guerre d'Indochine, les membres acceptent d'introduire une dimension politique. Ils iront jusqu'à proposer une conférence de paix.

1.2 La mise en place de l'ANSEA

Les répercussions économiques de la guerre du Viêt-nam nécessitaient un regroupement plus large que l'ASEA. La virulence du monde communiste dans la région inquiétait les Etats libres. Ceux-ci envisagent, donc, une nouvelle forme d'association.

1.2.1 Des débuts difficiles (67-75)

Une fois encore, l'acteur le plus actif est la Malaisie. Les obstacles sont nombreux car les Etats concernés sont très différents par leur taille, leur composition sociale, religieuse, ethnique et leur système politique. Leurs positions par rapport au conflit accentuent les différences qui s'inscrivent, de surcroît, dans le cadre d'une compétition économique accrue.

C'est, en fait, l'action subversive de la Chine qui convainc les protagonistes de se regrouper. L'OTASE se révèle inefficace alors que ces Etats ressentent un fort sentiment d'insécurité. Par la Déclaration de Bangkok du 8 août 1967, l'ANSEA est créée et regroupe l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie et Singapour.

Le but de l'Association est de renforcer la stabilité économique et sociale et de préserver la sécurité. L'option stratégique choisie est la neutralisation de l'Asie du Sud-Est. Elle se traduit dans la Déclaration par un paragraphe concernant les bases étrangères. Celles-ci ne peuvent être que temporaires et ne doivent pas servir contre un Etat régional.

La politique de sécurité se heurte, d'emblée, aux intérêts des signataires. La Malaisie est toujours liée à la Grande-Bretagne, Singapour est bienveillant à l'égard des Etats-Unis, l'Indonésie s'oppose aux bases étrangères, la Thaïlande et les Philippines sont directement impliquées dans le conflit indochinois aux côtés des Etats-Unis.

Dès sa création, l'ANSEA est l'objet de sévères critiques de l'URSS, de la Chine et du Nord-Viêt-nam. Ces critiques et les divergences internes conduisent les membres à envisager une politique neutraliste. La doctrine Nixon, le désengagement britannique et la défaite finale des Etats-Unis confortèrent les membres dans leur choix. En novembre 1971, l'Association publie une déclaration relative à la neutralisation de l'Asie du Sud-Est. Celle-ci fait référence, en particulier, aux traités

comme principe la recherche d'une solution pacifique aux différends entre membres. Cependant, le cadre normal des discussions est celui des relations bilatérales. Pour la première fois, l'Association fait passer le domaine de la sécurité avant le domaine de l'économie.

Le Traité d'amitié couvre les mêmes thèmes mais il est ouvert aux autres Etats. Cette ouverture est marquée par la reconnaissance des Etats communistes (République Khmère et Viêt-nam). Simultanément, l'économie s'ouvre aux grandes puissances.

Avec la dissolution du Pacte de Varsovie, la présence russe au Viêt-nam s'estompe à l'instar de celle des Etats-Unis notamment aux Philippines. Le vide stratégique naissant inquiète d'autant plus les membres de l'ANSEA que la Chine connaît un fort réarmement. L'Association est confrontée à deux questions majeures pour sa sécurité : la crise cambodgienne et les revendications chinoises en mer de Chine du Sud.

En réponse l'Association crée le Forum régional de l'ANSEA (FRA) en juin 1993. Lors de la première réunion, en juillet 1994, des mesures de confiance sont adoptées. L'ANSEA acquiert ainsi sa véritable dimension d'organisation de sécurité. L'Association signe, dans la lancée, le Traité de Bangkok créant une " zone libre d'armes nucléaires ". Ce traité comporte des protocoles ouverts aux Etats nucléaires.

En 1995, la sécurité économique prend le pas sur les autres préoccupations de l'ANSEA. La concurrence de l'Union européenne et de l'ALENA entraîne la création d'une " zone de libre échange de l'ANSEA ". La volonté américaine de relancer la CEAP pose, de plus, la question de la place de l'ANSEA dans la zone Asie-Pacifique.

1.3 Organisation et structures

1.3.1 Les principes d'organisation

Privilégiant leur souveraineté à toute forme d'intégration, les signataires de la Déclaration de Bangkok n'ont créé que des structures légères. De fait, de 1967 à 1975, seule se tient la conférence annuelle des ministres des Affaires étrangères.

A partir de 1976, des organismes permanents sont créés mais ils sont restreints et

En 1967, seuls des secrétariats nationaux chargés de préparer la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères sont instaurés. Malgré les problèmes de coordination que cela provoque, ce n'est qu'en 1976 qu'un secrétariat de l'ANSEA est créé. A sa tête, le secrétaire général est chargé de coordonner les activités de l'Association et de préparer le budget.

Il dispose de 3 bureaux responsables de l'économie, des sciences et de la technologie et des affaires sociales et culturelles. Il est à noter que la sécurité ne figure pas dans les préoccupations de l'Association de manière formelle.

Initialement, 11 comités permanents ad hoc furent créés puis ramenés à 5. Depuis le sommet de 1992, il ne subsiste que la " Réunion des hauts fonctionnaires de l'économie " travaillant sous contrôle de la conférence des ministres de l'économie.

En 1972, 5 comités ad hoc chargés des relations extérieures de l'Association furent instaurés. Ce sont :

- le Comité de Bruxelles chargé des rapports avec l'UE ;
- le Comité de Genève chargé des relations avec les organisations internationales ;
- le Comité spécial de coordination des nations de l'ANSEA, chargé des négociations commerciales et tarifaires ;
- le Comité de coordination pour la reconstruction des Etats de l'Indochine ;
- le Comité spécial de coordination des banques centrales et autorités monétaires de l'ANSEA.

Ces structures restent légères en dépit du nombre apparemment élevé de comités. Les instances créées ne sont, pour la plupart, que des instances de concertation ou de coordination en raison de l'opposition farouche à toute idée d'intégration.

2 La place et le rôle de l'ANSEA en Asie-Pacifique

L'Association s'est créée en réflexe sécuritaire contre la montée du communisme en Asie du Sud-Est. Cependant, ses ambitions sont longtemps restées modestes en raison de la protection apportée par les Etats-Unis. Son domaine privilégié était la stabilité économique qui lui permettait de prospérer. Le retour relatif à la stabilité en Indochine l'a conduite à s'engager plus activement sur les questions de sécurité, quitte à s'impliquer directement dans la résolution des conflits.

2.1 Rôle dans les crises récentes

2.1.1 La crise cambodgienne (79-91)

Dans cette crise, l'Association a été guidée par sa ferme opposition au Viêt-nam. Celui-ci ayant conquis son unification face aux Etats-Unis, il était considéré comme la menace majeure dans la région. Dès qu'il montra ses velléités d'intervention au Cambodge, il provoqua une sorte de soudure politique chez les membres de l'Association contre lui. L'ANSEA refusa de reconnaître la République populaire de Kampuchéa (pro-vietnamienne) proclamée en janvier 1979 et exigea le retrait des troupes vietnamiennes. Elle œuvra à l'assemblée générale des Nations Unies pour faire reconnaître le Kampuchéa démocratique comme représentant du Cambodge. Ce soutien au régime des Khmers rouges ne pouvait tenir lieu de politique à long terme. Aussi, l'ANSEA s'efforça de favoriser la constitution d'un gouvernement d'union anti-vietnamien plus représentatif du pays que les Khmers rouges.

En 1981, l'Association élaborait un plan de paix avec création d'une force des Nations Unies pour favoriser des élections libres. Ce plan fut adopté par la conférence sur le Cambodge dans le cadre de l'ONU en juillet 1981. Parallèlement, l'Association parvint à faire s'entendre les principaux protagonistes anti-vietnamiens sur la constitution d'un "gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique". En juin 1982, le Prince Sihanouk, les Khmers rouges et les nationalistes de droite signèrent une Déclaration solennelle en ce sens.

La phase finale des négociations consacra le rôle important de l'ANSEA. L'Indonésie organisa en 1988 une réunion informelle entre toutes les parties au conflit. Elle renouvela son initiative en février 1989. En juillet 1989, elle présidait avec la France la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Son action se prolongea jusqu'en juin 1991 par l'organisation des réunions du Conseil national suprême du Cambodge en charge de l'exercice temporaire de la souveraineté dans le pays. Elle coprésida, pour finir, la seconde Conférence internationale de Paris qui permit d'aboutir aux accords de paix.

L'Association a pris une part très active à la recherche d'une solution au conflit et ceci en dépit des positions parfois très divergentes de ses membres. Elle a acquis à cette occasion une certaine cohésion diplomatique et s'est donnée une image de groupe régional responsable. Cependant, elle a démontré ses limites comme organisation régionale. D'une part, ses différentes initiatives ont été le fait de l'Indonésie plus que de l'Association elle-même. D'autre part, l'existence de la Conférence internationale a démontré que l'Association avait été incapable de régler seule le conflit.

2.1.2 La crise de la mer de Chine du Sud

Cette crise trouve son origine dans les différends territoriaux au sujet des archipels des Paracels et des Spratleys entre la Chine et plusieurs membres de l'ANSEA.

En 1974, la Chine a occupé les Paracels et y a aménagé une base aéronavale. Par ailleurs, en 1988, elle a infligé une sérieuse défaite navale au Viêt-nam. La question semble temporairement réglée en raison de l'incapacité du Viêt-nam à faire valoir ses droits.

Le problème de l'archipel des Spratleys reste d'entière actualité et envenime les relations entre l'Association et la Chine. L'archipel est revendiqué dans sa globalité

par la Chine, Taïwan, le Viêt-nam et les Philippines. La Malaisie et Brunei ont quant à eux des revendications partielles.

Le contentieux le plus fort réside entre la Chine et le Viêt-nam. Celui-ci n'hésite pas à s'en prendre ouvertement à son puissant voisin tout en engageant des discussions avec lui. Du côté chinois, ces discussions ne peuvent être en aucun cas des négociations sur la souveraineté de l'archipel. Pékin accepte uniquement de discuter d'une exploitation conjointe des gisements d'hydrocarbure. Le Viêt-nam, en l'absence d'un soutien franc de l'Association, se tourne vers les Etats-Unis et le Japon en arguant de l'intérêt stratégique de la mer de Chine du Sud pour le commerce international. Ces deux puissances restent sourdes aux appels du Viêt-nam car elles ne souhaitent pas s'aliéner la Chine sur ce sujet.

L'Association propose, comme seule réponse, un " code de conduite régional qui mettra en place les fondations d'une stabilité à long terme dans le secteur ". La Chine a d'ores et déjà répondu que " la seule manière pratique pour le moment " de négocier est de discuter entre elle et chaque Etat concerné, et non pas avec l'ANSEA en tant que telle.

Cette crise a, certes, soudé les membres entre eux face aux revendications chinoises. Cependant, l'Association ne peut, actuellement, que chercher à faire accepter par la Chine une cohabitation qui ne prend pas seulement en compte les intérêts de Pékin. Faute de moyens de coercition, elle doit mettre sur pied une diplomatie plus élaborée.

2.2 Les partenaires de l'Association

L'Association a établi de véritables relations extérieures à partir de 1977. Elle entretient, alors, des relations formelles avec le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le dialogue économique tend de plus en plus à devenir politique. Aujourd'hui, l'ANSEA traite avec 10 partenaires : Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Union européenne, Chine, Inde et Russie. Dans son souci constant d'équilibre, l'accession du Pakistan au statut de partenaire est à l'étude. Ces relations s'établissent sur la base d'un dialogue entre un membre pilote et un ou plusieurs partenaires.

- le Japon : premier partenaire commercial, il bénéficie d'une relation forte assortie, cependant, d'une garantie de " politique pacifique " et de l'affirmation formelle de ne pas devenir une puissance militaire. La volonté japonaise de contribuer à la paix et d'être une force stabilisatrice en Asie a grandement amélioré les relations avec l'Association. Il a notamment appuyé ses initiatives dans le conflit cambodgien. En retour, il est invité au FRA malgré les souvenirs de la deuxième guerre mondiale.
- les Etats-Unis : deuxième partenaire commercial, ils sont surtout la puissance stratégique majeure. Le dialogue ne s'est amélioré qu'à la dissolution de l'OTASE, les Américains ne voyant pas d'un bon œil une association qui affichait une politique neutraliste au moment où ils luttaient contre la montée du communisme. L'Association reste dépendante de ce puissant partenaire pour financer des projets, attirer des investisseurs ou

stabiliser les cours des matières premières. Par ailleurs, la réactivation de la CEAP et la création de l'ALENA sur l'initiative des Etats-Unis sont ressentis comme une menace par l'Association.

- l'Union européenne : troisième partenaire commercial, elle a marqué l'aspect formel de ses relations en procédant à l'échange de représentations. En 1980, un accord de coopération économique a été signé portant sur l'octroi mutuel du régime de la nation la plus favorisée, la protection des investissements et l'accès à leurs marchés respectifs. Un dialogue politique a accompagné cette première démarche. De fait, l'Union s'est retrouvée aux côtés de l'Association lors du conflit cambodgien et elle est membre du FRA. En 1996, l'ANSEA a pris l'initiative d'un sommet Europe-Asie à Bangkok pour équilibrer la relation Asie-Etats-Unis. Ces relations restent troublées par des problèmes comme l'attitude vis-à-vis du Myanmar ou la question de Timor.
- les autres relations sont moins fortes. Un dialogue commercial existe avec l'Inde. Des relations " consultatives " sont menées avec la Chine qui est membre du FRA comme la Russie. Par ailleurs, ces 3 pays sont partenaires du dialogue depuis 1996.

La politique de l'Association est donc de favoriser le maintien de la sécurité régionale grâce à un réseau de relations très ouvert.

2.3 Le forum régional

Ce Forum est issu du besoin croissant en sécurité lié à la fin de la crise en Indochine – et conséquemment à la diminution de la présence américaine – et de l'accroissement des relations militaires bilatérales. Ce contexte rendait une instance de sécurité en Asie du Sud-Est, et plus généralement en Asie-Pacifique, nécessaire.

En 1992, au sommet de Singapour, l'Association affiche sa volonté de développer la coopération en matière de sécurité entre les membres et de promouvoir le dialogue avec ses partenaires sur une base bilatérale. L'Indonésie et la Thaïlande sont très actives quant aux questions de la mer de Chine du Sud et de la diplomatie préventive prônée par l'ONU.

En juillet 1994, le FRA se tient pour la première fois et réunit tous les partenaires de la région y compris le Myanmar qui est l'invité spécial de la Thaïlande. L'objectif du Forum est de favoriser la sécurité par le biais de la diplomatie préventive sur le modèle de l'OSCE. L'absence de la Corée du Nord et de Taïwan constitue une lacune en raison des facteurs de crise que représentent ces pays. La volonté de l'Association de se concilier les bonnes grâces de la Chine constitue une limite à l'efficacité du Forum. L'ANSEA y relance l'idée de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix et de neutralité. Les résultats obtenus sont limités, seules des mesures de confiance sont adoptées.

La plus grande avancée reste l'élan de discussion ayant permis d'aboutir au Traité de Bangkok de dénucléarisation. Celui-ci exclue toute arme nucléaire de la zone y compris dans les zones économiques exclusives. L'usage du nucléaire à des fins civiles reste autorisé à condition que l'Etat nucléaire s'engage auprès de l'AIEA.

L'absence de la Corée du Nord ne sera pas sans conséquence dans ce domaine et démontre, une fois encore, que le manque de volonté politique de l'ANSEA nuit à son objectif de stabilité de la zone.

3 Les perspectives à l'aube du XXI^e siècle

L'ANSEA existe déjà depuis 30 ans et a connu une évolution relativement lente sans heurts majeurs jusqu'aux années 90. Les bouleversements géopolitiques liés à la fin de la guerre froide, la touchent, alors, comme les autres acteurs des relations internationales. L'Association se pose, désormais, plusieurs questions liées de près ou de loin à sa survie : faut-il élargir le cercle des membres, quelle architecture régionale préconiser, comment relever les défis qui s'imposent à elle ?

3.1 L'élargissement

Dès sa création en 1967, l'Association fut ouverte aux Etats adhérant aux principes de la déclaration de Bangkok. Ce n'est, cependant, qu'en 1976 que le Traité d'amitié et de coopération de l'Asie du Sud-Est souligne la volonté de rassembler tous les Etats. Pour pouvoir postuler, l'Etat candidat doit respecter les 6 principes suivant:

- 1) Respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de l'identité nationale de toutes les nations ;
- 2) Droit de chaque pays de mener une existence nationale à l'abri d'ingérence, de subversion ou de contraintes extérieures ;
- 3) Non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque partie ;
- 4) Règlement des différends ou des litiges par des voies pacifiques ;
- 5) Renonciation à la menace ou à l'usage de la force ;
- 6) Coopération effective entre les parties.

Ces principes ne constituent aucunement une barrière à l'adhésion tant ils respectent les Etats eux-mêmes.

Le 31 mai 1997, l'Association décide d'intégrer en juillet 3 nouveaux membres : le Myanmar (malgré l'opposition de la communauté internationale), le Cambodge et le Laos.

Le premier présentait le plus la capacité d'adhérer à l'Association, cependant, 3 raisons majeures bloquaient son adhésion jusqu'alors :

- 1) le Myanmar hésitait, pour des raisons historiques et culturelles, entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est ;

- 2) les gouvernements successifs restaient neutralistes malgré leurs liens avec la Chine ;
- 3) le SLORC n'instillait aucun soupçon de démocratie dans la vie politique (ce qui braque toujours l'opinion internationale contre lui).

Malgré le peu de changement sur le dernier point, l'Association a choisi de l'intégrer en vertu de sa politique " d'engagement constructif " sensée faire évoluer le SLORC dans la bonne voie.

Les deux autres candidats bénéficient de l'attrait économique qu'ils exercent sur les membres de l'Association. De plus, leur adhésion doit promouvoir la démocratie et la stabilité selon le principe de l'Association de règlement pacifique des conflits. Si le Laos a rejoint l'Association en juillet 1997, au Cambodge, en revanche, des freins internes retardent son adhésion. Il est confronté à une situation politique conflictuelle et une stabilité très aléatoire comme le prouve la tentative de coup d'état de l'été 1997.

Malgré les relations tendues entre Hun Sen et l'ANSEA, la volonté de celle-ci est forte car elle compte sur l'effet stabilisateur de l'adhésion. Le Cambodge pourrait adhérer avant 2000. Les 3 pays communistes de la région seraient membres ce qui devrait faciliter leur transition vers l'économie de marché.

Un dernier candidat existe : le Sri Lanka. Il est soutenu, voire poussé, par la Thaïlande en raison d'une communauté de culture bouddhiste. En effet, la Thaïlande, seul Etat bouddhiste de l'Association jusqu'en 1997, désire étendre son influence profitant de l'adhésion récente du Myanmar et du Laos. Cependant, le peu d'intérêt que suscite cette candidature chez les autres membres ne joue pas en faveur du Sri Lanka.

En matière d'élargissement, la problématique de l'ANSEA est similaire à celle de l'UE. Faut-il élargir ou approfondir ? Le différentiel de richesses (entre membres et candidats) était plus important que dans le cas de l'Union européenne cependant, le problème s'avère moins délicat car il n'est pas question, pour l'instant, d'intégration politique et économique au sens européen.

Le risque majeur que pourrait entraîner l'élargissement est une division des membres de l'Association en fonction de leurs relations avec la Chine. D'un côté, la Thaïlande, le Myanmar, le Laos –et bientôt le Cambodge– sont enclins à la bienveillance à l'égard de leur voisin. De l'autre, les Etats riverains de la mer de Chine du Sud sont inquiets des visées de Pékin sur ces eaux.

3.2 Quelle architecture régionale ?

Que ce soit en terme politique ou économique, cette question touche de très près l'Association. En fait, les deux domaines sont liés par la volonté des Etats-Unis d'élargir le champ de compétence de la CEAP. Ceux-ci cherchent à persuader leurs partenaires que la prospérité et l'accroissement des échanges sont les meilleurs gages de stabilité. Cette association pour la coopération économique est, donc, de plus en plus utilisée par les Américains à des fins politiques. Le désir de faire

accepter tous les Etats de la façade Pacifique cherche à déplacer le centre de gravité de l'association vers les Etats-Unis. L'ANSEA ne serait qu'un membre parmi les autres et n'aurait qu'un poids relatif. C'est ce qu'a exprimé le Premier ministre de Malaisie en refusant de se rendre au sommet de la CEAP à Seattle en 1993. Parallèlement, il lança l'idée du GEAE qui regrouperait uniquement les pays asiatiques de l'Indonésie au Japon. Outre le sectarisme du concept, ce GEAE se heurte à des freins importants. La région a toujours besoin de l'appui américain pour maintenir la stabilité, en particulier face à la montée en puissance militaire de la Chine. Les Etats asiatiques réalisent une grande part de leur commerce extérieur avec les Etats-Unis. Ceux-ci sont, par ailleurs, les plus gros investisseurs dans la région. Ce GEAE ne semble viable qu'en tant que sous-ensemble de la CEAP.

L'ANSEA est face à un véritable dilemme dont la seule issue paraît être sa dissolution dans un ensemble plus important. Elle pourrait, cependant, survivre en montrant sa cohésion et sa détermination à être un acteur majeur de la région.

3.3 Des défis à réussir

Cette démonstration pourrait passer par une réponse appropriée à quelques défis comme la cohésion interne, les relations avec la Chine et la piraterie maritime. Il s'agit pour l'Association de s'affirmer comme un acteur soudé à la ligne politique unique. Or, il existe des dérives tendant à faire éclater la cohésion de l'ensemble. En 1995, l'Indonésie a signé un traité bilatéral avec l'Australie ce qui dénote un manque de confiance dans les structures multilatérales en cours d'élaboration. Par ailleurs, la question du Timor oriental vient perturber les relations entre l'Indonésie et les autres membres. Le Portugal a obtenu que l'Union européenne accorde une aide aux ONG de Timor-Est. Ce déplacement d'un différend bilatéral vers un plan multilatéral contrarie fortement l'Association. Si la pression de l'Europe s'accroît, l'ANSEA pourrait être contrainte à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un de ces membres. Or, elle ne le veut pas car, d'une part, le principe de non-ingérence prévaut dans son fonctionnement, et d'autre part, la création d'un tel précédent pourrait encourager l'Europe à faire pression sur elle au sujet du Myanmar.

La Chine exploite ces failles entre les différents membres. Elle refuse tout dialogue avec l'Association dans le cadre de la crise de la mer de Chine du Sud. Elle prend un soin particulier à n'entretenir que des relations bilatérales afin de conserver une position dominante. Il manque à l'ANSEA une diplomatie commune et efficace. Celle-ci ne peut voir le jour en l'absence d'une politique commune. Or l'élargissement récent ne contribue pas à renforcer le front face à la Chine.

La question de la piraterie en mer de Chine est exemplaire des déficiences d'une association sans véritable politique. La lutte n'est pas coordonnée alors que seule une forte coordination permettrait d'endiguer ce fléau. En effet, les bandes de pirates sont bien organisées et bénéficient d'une " cécité bienveillante " de la Chine dont les ports abritent , parfois, les navires piratés puis abandonnés. Les différents membres de l'Association possèdent, pourtant, des Marines qui pourraient agir efficacement si un minimum d'intégration existait.

Conclusion

Le bilan de l'ANSEA en 30 ans est assez modeste. Les acquis en matière de sécurité demeurent limités et les divergences à résoudre, nombreuses. L'Association a réussi à maintenir la stabilité dans la zone grâce à son action dans la crise du Cambodge. Elle a su endiguer la tourmente communiste par une politique neutraliste malgré l'opposition des Etats-Unis. Elle est parvenue à neutraliser la zone par le Traité de Bangkok créant une zone libre d'armes nucléaires. Cependant, elle reste un acteur d'envergure limitée. Son action dans la crise cambodgienne n'a pu être efficace que grâce au relais de la communauté internationale et de l'Union européenne, en particulier. Sa réponse au coup d'état de juillet 1997 reste trop timide pour forcer Hun Sen à respecter les règles de la démocratie. Par ailleurs, la création du FRA démontre l'impuissance de l'Association face à la Chine dans le domaine de la sécurité. Le Forum lui permet d'impliquer les Etats-Unis dans la sécurité régionale, sans que cela ressemble à un appel au secours.

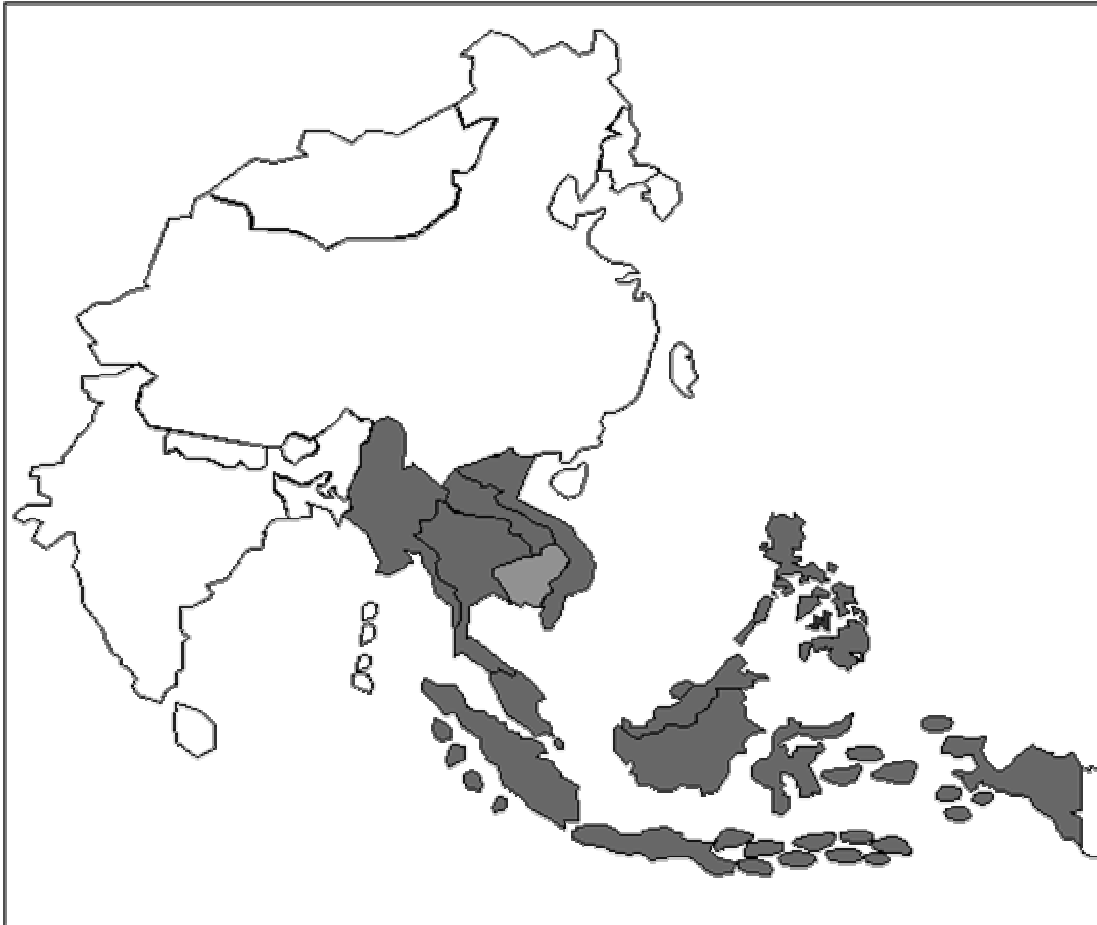
Cependant, malgré ses faiblesses, l'ANSEA reste la seule organisation régionale active. Elle s'implique de plus en plus dans le domaine de la sécurité ce qui n'était pas parmi ses objectifs en 1967. Il lui faudra vaincre les réticences de ses membres vis-à-vis de toute forme d'intégration si elle souhaite perdurer comme acteur majeur de la région à l'aube du XXI^{ème} siècle.

Annexes

- Annexe 1: Carte des Etats membres
- Annexe 2: Organigramme de l'ANSEA
- Annexe 3: Le conflit en Mer de Chine méridionale
- Annexe 4: Les flottes de combat des pays membres
- Annexe 5: Bibliographie

ANNEXE 1

Carte de l'Association



Etat candidat

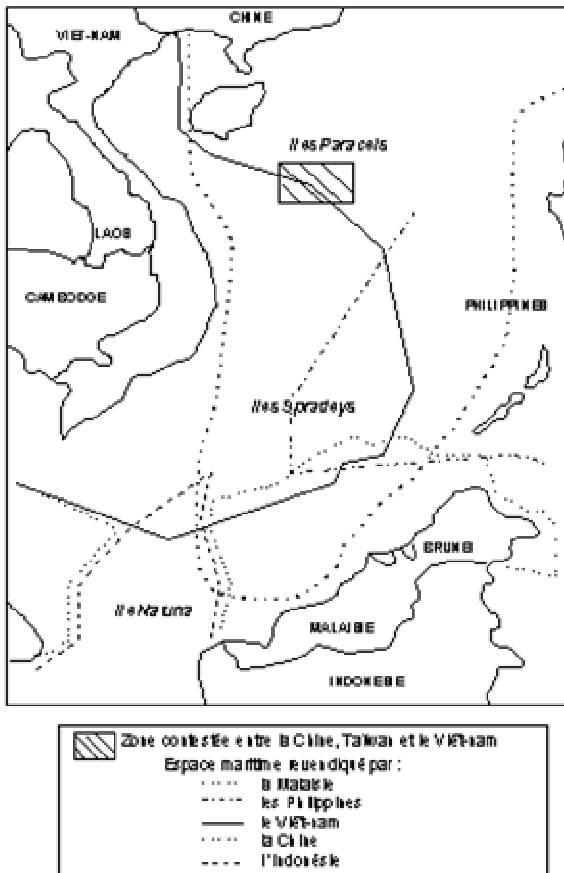
Etat membre

ANNEXE 2



ANNEXE 3

Le conflit en Mer de Chine méridionale



ANNEXE 4

Les flottes de combat de l'ANSEA

	Nombre de sous-marins	Nombre de navires de surface	Aéronautique navale avions/hélicos	Patrouilleurs lance-missiles

Brunei	–	–	3/–	3
Indonésie	2	16	38/20	3
Laos	–	–	–	–
Malaisie	–	6	4/6	8
Myanmar	–	3 ¹	3 ¹ /10	
Philippines	–	1	10/8	3 ¹
Singapour	1	–	9/22 ²	12
Thaïlande	3 ¹	12	92/25 ³	6
Viêt-Nam	–	7	3/12	–

1. En projet
2. Relevant de l'armée de l'air
3. Un porte-aéronef est prévu en 1997

(Source : Flottes de combat 1996, Editions maritimes et d'outre-mer)

ANNEXE 5

Bibliographie

L'Asie du Sud-Est, de Philippe Richer. Flammarion

L'Asie du Sud-Est, le décollage, de Hugues Tertrais. Le Monde-Le Marabout

L'Association des Nations du Sud-Est Asiatique, de François Joyaux. Presses universitaires de France

RAMSES 98, ouvrage collectif. Dunod

Flottes de combat 96, de Bernard Prézelin. Editions maritimes et d'outremer

